

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2026_1_3

**Objet : Demande de subvention
d'investissement auprès de la Caisse
d'Allocations Familiales (CAF) des
Bouches-du-Rhône**

VOTE

A L'UNANIMITE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 5 février 2026

L'an deux mille vingt-six et le cinq du mois de février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCILIAC, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée, le trente janvier deux mille vingt-six.

Etaient présents :

M. MARCILIAC Jérôme, Mme GARCIA Chantal, M. AGARD Christophe, Mme MESTRE Marie-Aude, M. MARTIN Patrice, Mme WECKERLIN Carine, M. SPINELLY Éric, M. MORGANTE Michel, M. DI-SAPIO Lionel, M. LEGUEVACQUES Benjamin, Mme CLAUZEL Nathalie, M. PALMERINI Denis, Mme GIORSETTI Marie-Laure, Mme VALLET Christine, Mme DORELON-TRANCHARD Céline, M. CASTELLO Patrick, M. CRUZ Gérard

Absents excusés donnant pouvoir :

Mme DAHMAN Hinda à M. CRUZ Gérard
M. BARBAROUX Charly à M. MARTIN Patrice

Absent excusé : M. SARDA Stéphane

Secrétaire de la séance : Mme GARCIA Chantal

Demande de subvention d'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Bouches-du-Rhône au titre du « Fonds de Modernisation des Equipements » pour le Multi-Accueil Collectif Les Péquélès

Le Fonds de Modernisation des Equipements des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) est une aide à l'investissement visant à accompagner financièrement les gestionnaires de structures existantes qui souhaitent rénover et améliorer les conditions d'accueil des jeunes enfants dans leur établissement.

La CAF évalue les projets de modernisation des établissements à l'aide des critères suivants :

- L'analyse territoriale des besoins (les projets doivent s'inscrire en cohérence avec le diagnostic et les orientations définies par le « schéma départemental des services aux familles » et la « convention territoriale globale ») ;
- L'ancienneté de la structure (plus de 10 ans) ;
- Le risque de fermeture de places (rapport de visite récent de la PMI avec des mises aux normes à effectuer) ;
- L'amélioration du service rendu aux familles.

Le montant de l'aide forfaitaire est de 4 800 € par place rénovée, dans la limite de 80 % des dépenses (HT) subventionnables.

Dans une démarche d'amélioration continue des conditions d'accueil au sein du Mutli-Accueil, et suite aux observations formulées par les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), la commune prévoit un ensemble de travaux visant à répondre aux prescriptions du référentiel bâtementaire applicable, et à améliorer le confort des enfants et des professionnels.

Le projet vise à :

- Garantir la sécurité des enfants et du personnel (mise aux normes incendie, accessibilité, contrôle des accès) ;
- Améliorer les conditions d'hygiène et de confort (rénovation des sols, des menuiseries intérieures/extérieures, des espaces sanitaires, ...) ;
- Optimiser l'organisation fonctionnelle des locaux (réaménagement des cloisons, création d'un local de stockage extérieur sécurisé) ;
- Moderniser les équipements techniques (interphonie, climatisation, électricité, système de pointage) ;
- Acquérir et renouveler du mobilier : Armoire, couchettes, lits mousse, cuisine surbaissée.

Le coût prévisionnel de cette opération est de 296 703,59 € HT. Le plan de financement se définit comme suit :

Financiers	Montant de la subvention sollicitée
Caisse d'Allocations Familiales	237 362,87 €
Autofinancement	59 340,72 €
TOTAL	296 703,59 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation de ce programme de travaux et sur la sollicitation de l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône (C.A.F) dans le cadre du fonds de modernisation des EAJE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme de travaux susmentionné,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône, dans le cadre du fonds de modernisation des EAJE, une subvention à hauteur de 80 % pour le projet précité, selon le plan de financement ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que tous les documents qui s'y rattachent.

DIT que les crédits nécessaires au paiement de ces travaux seront prévus au budget 2026.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Jérôme MARCILLAC



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA

